



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des petits théâtres de quartier à Paris

Question orale n° 660

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel interroge M. le ministre de la culture sur la situation des petits théâtres de quartier qui jouent un rôle majeur concernant l'offre culturelle de proximité, l'accès à la culture pour tous et l'égalité des chances. Le Lavoir Moderne Parisien dans le dix-huitième arrondissement est très représentatif des difficultés auxquelles sont confrontés ces petits théâtres dans les quartiers populaires. C'est le seul théâtre dans ce quartier populaire du 18^e arrondissement. Il est aujourd'hui menacé de fermeture par un nouveau projet immobilier plus rentable. Or le Lavoir Moderne Parisien constitue la seule offre culturelle dans le quartier de la Goutte d'or : il est primordial de le sauver, dans l'intérêt général. Le Lavoir Moderne Parisien effectue un formidable travail de transmission de la culture et des pratiques artistiques, il propose une grande variété de représentations théâtrales, philosophiques et artistiques. L'offre culturelle de proximité est essentielle dans tous les quartiers quels qu'ils soient, car d'une part, la demande y est forte et d'autre part, l'éveil culturel dans les quartiers dits populaires participe de l'égalité des chances pour faire découvrir de nouveaux horizons aux enfants et aux familles qui n'ont pas le même capital social ou culturel de départ. La mission des pouvoirs publics, notamment des collectivités, en l'occurrence la ville de Paris, est de faire entrer la culture dans la vie quotidienne des habitants. Or, jusqu'à présent, aucune alternative n'a été proposée pour préserver ce théâtre. En tant qu'élus du 18^e arrondissement, M. le député soutient la mobilisation légitime du Lavoir Moderne Parisien et il n'est d'ailleurs pas le seul : de nombreux élus dont Mme Danièle Obono, députée de Paris, et des acteurs de renom du monde culturel se mobilisent également dans l'intérêt général. Comme disait André Malraux : « la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert ». Il souhaiterait connaître les initiatives qu'il compte prendre pour sauver le Lavoir Moderne Parisien et maintenir son implantation dans le quartier de la Goutte d'or.

Texte de la réponse

AVENIR DU THÉÂTRE LE LAVOIR MODERNE PARISIEN

M. le président. La parole est à M. Pierre-Yves Bournazel, pour exposer sa question, n° 660, relative à l'avenir du théâtre Le Lavoir moderne parisien.

M. Pierre-Yves Bournazel. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture, mais je remercie Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances de répondre au nom du Gouvernement.

Elle porte sur la situation du Lavoir moderne parisien, théâtre de la Goutte d'Or, qui joue un rôle majeur d'offre culturelle de proximité, pour l'accès de tous à la culture et pour l'égalité des chances. Les difficultés rencontrées par le Lavoir moderne parisien sont très représentatives de celles auxquelles sont confrontés de petits théâtres dynamiques dans les quartiers populaires – c'est d'ailleurs le seul théâtre de la Goutte d'Or. Il est aujourd'hui menacé de fermeture par un nouveau projet immobilier plus rentable. Or, le Lavoir moderne parisien propose une offre culturelle essentielle : il est primordial de le sauver, dans l'intérêt général, car il effectue un formidable travail de transmission de la culture et des pratiques artistiques, grâce à une grande variété de représentations théâtrales, philosophiques et artistiques.

L'offre culturelle de proximité est essentielle dans tous les quartiers quels qu'ils soient, car d'une part la demande y est forte, et d'autre part l'éveil culturel dans les quartiers dits « populaires » participe de l'égalité des chances en faisant découvrir de nouveaux horizons aux enfants et aux familles qui au départ ont un moindre capital social et culturel.

Il faut porter et soutenir une solution alternative qui préserve ce théâtre.

En tant qu'élu du dix-huitième arrondissement, et député de la dix-huitième circonscription de Paris, je soutiens la mobilisation légitime de l'équipe du Lavoir moderne parisien et je ne suis d'ailleurs pas le seul : de nombreux élus, des personnes du monde associatif, des habitants et des acteurs de renom du monde culturel se mobilisent également, dans l'intérêt général.

Comme disait André Malraux : « La culture ne s'hérîte pas, elle se conquiert ». Nous continuerons ainsi de nous battre pour préserver et soutenir l'offre de création culturelle parisienne. Madame la secrétaire d'État, nous avons besoin du soutien du Gouvernement pour nous aider à sauver le Lavoir moderne parisien ; nous souhaitons qu'il demeure dans le quartier de la Goutte d'Or.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances.

Mme Agnès Pannier-Runacher, *secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances*. La direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France a été saisie par les deux associations théâtrales Procréart et Graines de soleil d'une demande de protection du Lavoir moderne parisien au titre des monuments historiques. Après plusieurs visites sur place, la DRAC a toutefois considéré que l'édifice ne remplissait pas les conditions pour une protection au titre des monuments historiques – ce qui aurait apporté une réponse à vos inquiétudes.

Saisie en parallèle par la DRAC, la mairie de Paris a indiqué qu'une protection au titre du plan local d'urbanisme – PLU – n'était pas non plus justifiée, compte tenu des nombreuses transformations subies par les lieux : ne subsiste en effet de l'ancien lavoir que la structure en charpente de la salle inférieure, visible dans l'actuelle salle de théâtre. Le signalement existant de la parcelle au PLU « pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager » apparaît donc suffisant au vu de l'état et des caractéristiques des bâtiments. Ceux-ci sont par ailleurs situés dans le périmètre de protection des abords de l'église Saint-Bernard, mais hors champ de visibilité.

En vertu de l'ordonnance de 1945 sur les salles de spectacles, tout changement d'affectation ou tout projet de démolition d'un lieu abritant une salle de spectacle est en revanche soumis à autorisation du ministre chargé de la culture. La direction générale de la création artistique du ministère de la culture avait rappelé cette réglementation au précédent propriétaire des lieux par un courrier en date du 23 octobre 2012. Toutefois, si la protection conférée par l'ordonnance précitée vise à préserver la destination des lieux de théâtre, elle ne permet pas de s'opposer au droit du propriétaire de mettre fin au bail. De plus, elle ne trouvera à s'appliquer que lorsque le propriétaire aura manifesté son intention de démolir ou de changer l'affectation de la salle de spectacle.

Or, à ce jour, il ressort de plusieurs rencontres des services de la ville de Paris avec le propriétaire du Lavoir moderne parisien qu'il n'a pas été question de faire disparaître la salle, ni d'en modifier l'affectation – ce qui, je l'espère, va dans le sens que vous souhaitez.

Le ministère de la culture a demandé à ses services de suivre avec la plus grande attention la situation du Lavoir moderne parisien, ainsi que l'activité théâtrale de l'association Graines de soleil, qui effectue un travail remarquable.

Nous partageons votre objectif : préserver l'affectation culturelle de ce lieu.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Yves Bournazel.

M. Pierre-Yves Bournazel. Merci, madame la secrétaire d'État, de ces propos clairs et de votre soutien. Il faut à mon sens passer à l'offensive de façon encore plus nette : le ministère de la culture, la ville de Paris, les associations concernées et les habitants doivent se mobiliser pour créer un rapport de forces. Ce lieu, ouvert à tous les citoyens de Paris, comme à tous ceux qui viennent dans la capitale découvrir ses créations, doit garder son âme.

Il faut une coordination des services, un pilotage, une volonté politique ; et un véritable soutien doit être apporté aux associations qui font vivre le Lavoisier moderne parisien. Nous nous battons jusqu'au bout pour le sauver.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 660

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#)

Réponse publiée le : 27 mars 2019, page 3087

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2019](#)